

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi le 14 juin 2011 à 19 h 30, en la salle Florian-Bleau, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Messieurs les conseillers André Legault, Daniel Taillefer, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Monsieur André Morin, directeur général
Madame Lucie Coallier, greffière

EST ABSENTE : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

11/06/175 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant l'item suivant :

5.13 Mesure disciplinaire – employée No. 26 – réduction de la durée de suspension

ADOPTÉE

11/06/176 PROCÈS-VERBAL – ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2011.

ADOPTÉE

**11/06/177 TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE –
AUTORISATION DE PARTICIPATION**

CONSIDÉRANT l'invitation du maire de Sainte-Anne-de-Bellevue pour participer à son tournoi de golf annuel.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER 2 membres du conseil municipal à participer au tournoi de golf du maire de Saint-Anne-de-Bellevue qui se tiendra le 12 août 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 280\$;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE**11/06/178 CONTRIBUTION FINANCIÈRE – ÉCOLE FRANÇOIS-PERROT**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière présentée par la directrice de l'école François-Perrot pour le projet d'embellissement du parc-école;

CONSIDÉRANT que selon l'estimation réalisée par l'école François-Perrot, le coût des travaux s'élève à 95 959\$;

CONSIDÉRANT que le parc-école sert pour les camps de jour l'été et pour les citoyens du quartier à l'année;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'une aide financière du ministère dépend du partenariat avec la communauté.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE VERSER une contribution financière de 10 000\$ à l'école François-Perrot pour les fins du projet d'embellissement du parc-école;

D'AUTORISER la dépense sur réception par la Ville de toutes les pièces justificatives des travaux;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le budget à être adopté pour l'année 2012.

ADOPTÉE**11/06/179 ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU - COLLECTE DE BOUTEILLES ET DE CANETTES VIDES****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'école secondaire du Chêne-Bleu à faire une collecte de bouteilles et de canettes vides sur le territoire de la ville de L'Île-Perrot, le samedi 17 septembre 2011 dans le cadre du projet de financement d'un voyage de fin d'études du programme Multidécouverte.

ADOPTÉE

11/06/180 INTERDICTION DE VIRAGE À DROITE PAR LE MTQ – BOULEVARD DON-QUICHOTTE, DIRECTION SUD, À L'INTERSECTION DE LA RUE DE LA PLAZA

CONSIDÉRANT le règlement 542 de la Ville de L'Île-Perrot et ses amendements interdisant le virage à droite à un feu rouge à certaines intersections comprises sur son territoire, à savoir :

- À l'approche Nord du boulevard Don-Quichotte en provenance de l'autoroute du Souvenir, à l'intersection du Grand Boulevard
- À l'approche Est du Grand Boulevard en provenance du boulevard Perrot à l'intersection du boulevard Don-Quichotte
- À l'approche Nord du boulevard Perrot Nord à l'intersection de l'autoroute du Souvenir

CONSIDÉRANT que le MTQ, de sa propre initiative et sans demander l'avis de la Ville, a récemment procédé à l'installation d'un panneau de signalisation interdisant le virage à droite pour se rendre au centre commercial « *PLAZA DON-QUICHOTTE* », plus précisément sur le boulevard Don-Quichotte, direction Sud, à l'intersection de la rue de la Plaza;

CONSIDÉRANT que ledit centre commercial est un lieu public très achalandé;

CONSIDÉRANT que le MTQ a fait des interventions majeures sur le boulevard Don-Quichotte, plus particulièrement au niveau de la chaussée, et ce dans le but d'améliorer la fluidité et d'éviter la congestion automobile;

CONSIDÉRANT qu'il est de l'avis du conseil municipal qu'il n'y a pas lieu d'affecter d'une telle façon la circulation des usagers de la route de ce secteur, compte tenu du fait qu'il s'agit d'une voie d'accès à un centre commercial et non d'une artère principale du réseau routier;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE DEMANDER au MTQ de revoir sa décision à l'effet d'interdire le virage à droite sur le boulevard Don-Quichotte, direction Sud, à l'intersection de la rue de la Plaza afin de ne pas aller à l'encontre de ses intentions visant à améliorer la fluidité de la circulation et éviter ainsi tout risque de congestion.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Ministère des Transports, direction Ouest-de-la-Montérégie, direction de L'Île-de-Montréal et au centre de services de Vaudreuil, ainsi qu'à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil.

ADOPTÉE

11/06/181 JEUX D'EAU AU PARC MICHEL-MARTIN – CHOIX DU CONCEPT

CONSIDÉRANT le projet de jeux d'eau au parc Michel-Martin;

CONSIDÉRANT la demande de propositions faite auprès de 2 entrepreneurs spécialisés;

CONSIDÉRANT la réception de 4 propositions différentes et l'analyse de celles-ci par un comité d'évaluation.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RETENIR la proposition no. 2 présentée par la firme « TESSIER RÉCRÉO-PARC », professionnels des espaces récréatifs, dossier numéro 029-029-12, projet : « AIRE DE JEUX D'EAU PARC MICHEL-MARTIN VILLE DE L'ÎLE-PERROT ».

ADOPTÉE**11/06/182 PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA CULTURE**

ATTENDU que la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Ville de L'Île-Perrot et de la qualité de vie de ses citoyens;

ATTENDU que la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société;

ATTENDU que la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux;

ATTENDU que la Ville de L'Île-Perrot a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle;

ATTENDU que le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un évènement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture;

ATTENDU que l'évènement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L'Île-Perrot, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE**11/06/183 MANDAT À LA FIRME « DUBÉ MATTE & ASSOCIÉS, ARCHITECTES » – RÉFECTION DES TOILETTES DU REZ-DE-CHAUSSÉE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Dubé Matte & Associés, Architectes », sise au 3341, boulevard de la Gare, bureau 200, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8W5, pour des services professionnels, pour le projet de réfection des toilettes du rez-de-chaussée du centre communautaire Paul-Émile-Lépine, au coût de 12 000\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 24 février 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 13 071\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement à être adopté pour le financement dudit projet.

ADOPTÉE

11/06/184 MANDAT À LA FIRME EXP POUR PROCÉDER À UNE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MDDEP EN VERTU DE L'ARTICLE 32 DE LA LQE POUR LE REMPLACEMENT ET L'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ HYDRAULIQUE DU POSTE DE POMPAGE SANITAIRE DE LA 34^E AVENUE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

ATTENDU que la firme *EXP* a été mandatée pour la préparation des plans et devis et la surveillance en résidence pour le remplacement du poste de pompage de la 34^e avenue;

ATTENDU que le remplacement du poste de pompage inclut une augmentation de la capacité hydraulique du poste;

ATTENDU qu'une augmentation de la capacité hydraulique d'un poste de pompage existant requiert une autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE (Loi sur la qualité de l'environnement – L.R.Q., chapitre Q-2);

QUE la firme *EXP* soit autorisée à soumettre au MDDEP (Ministère du Développement Durable de l'Environnement et des Parcs) tous les documents et études requis pour l'obtention d'une autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE pour le remplacement et l'augmentation et la capacité hydraulique du poste de pompage de la 34^e avenue;

QUE la Ville de L'Île-Perrot s'engage à transmettre au MDDEP, une fois les travaux achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation émise par le MDDEP.

ADOPTÉE

11/06/185 MANDAT À LA FIRME « EXP » - VENTILATION D'APPOINT – SALLE D'OZONATION – USINE DE FILTRATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « *EXP* », sise, au 1000, avenue Saint-Charles, 10^e étage, bureau 1008, Vaudreuil-Dorion, Québec, J7V 8P5, pour des services professionnels d'ingénierie relatifs à la conception de plans, la surveillance des travaux d'installation et de mise en service d'un système de ventilation d'appoint dans la salle d'ozonation de l'usine de filtration, au coût de 6995\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 29 septembre 2010;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7619,13\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même la réserve « eau et voirie ».

ADOPTÉE

11/06/186 MANDAT À LA FIRME « GENIVAR » - ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES, SECTEUR LA PERDRIOLE – PROJET DOMICILIAIRE LA PERDRIOLE, PHASE 4

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Genivar », sise, au 89, boulevard Don Quichotte, bureau 9, L'Île-Perrot, Québec, J7V 6X2, pour des services professionnels visant à effectuer une étude de faisabilité pour l'implantation des services municipaux du futur projet domiciliaire La Perdriole Phase 4, soit sur une partie des lots 2 330 390, 1 578 142 et 1 576 686, situés entre le projet domiciliaire La Perdriole existant et les limites de la ville de L'Île-Perrot (adossées au parc industriel de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot), au coût de 18 500\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 23 mai 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 20 151,13\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

11/06/187 MANDAT À LA FIRME « PRUDENT MESURES D'URGENCE ET SÉCURITÉ CIVILE INC. » - ACCOMPAGNEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE MESURES D'URGENCE ET DE SÉCURITÉ CIVILE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Prudent mesures d'urgence et sécurité civile inc. » pour des services professionnels visant à accompagner la Ville dans la mise en œuvre du plan de mesures d'urgence et de sécurité civile, au coût de 10 350\$ plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 28 avril 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 11 273,74\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même l'excédent anticipé des revenus sur les dépenses de l'année 2011.

ADOPTÉE

11/06/188 AGENT DE BUREAU – EMBAUCHE DE MADAME SYLVIE LEFEBVRE

CONSIDÉRANT le rapport du responsable des ressources humaines daté du 31 mai 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D’EMBAUCHER madame Sylvie Lefebvre en tant qu’agent de bureau avec le statut de salarié temporaire, conformément aux dispositions de la convention collective de l’Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

11/06/189 AGENT DE BUREAU – EMBAUCHE DE MADAME CAROLINE PROVOST

CONSIDÉRANT le rapport du responsable des ressources humaines daté du 31 mai 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D’EMBAUCHER madame Caroline Provost en tant qu’agent de bureau avec le statut de salarié temporaire, conformément aux dispositions de la convention collective de l’Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

11/06/190 AGENT DE BUREAU – EMBAUCHE DE MADAME MARIE-MAUDE ÉTHIER-BEAUSÉJOUR

CONSIDÉRANT le rapport du responsable des ressources humaines daté du 31 mai 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D’EMBAUCHER madame Marie-Maude Éthier-Beauséjour en tant qu’agent de bureau avec le statut de salarié étudiant, conformément aux dispositions de la convention collective de l’Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur;

QUE sa période d’emploi soit du 11 juillet au 5 août 2011.

ADOPTÉE

11/06/191 AGENT DE BUREAU SPÉCIALISÉ DANS LE DOMAINE DE LA COMPTABILITÉ – CONFIRMATION DU STATUT DE SALARIÉ RÉGULIER DE MADAME SOPHIE PELLETIER

CONSIDÉRANT que madame Pelletier a complété sa période d’essai de 6 mois;

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière daté du 3 mai 2011 et portant le numéro 11-TR-11.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE CONFIRMER le statut de salarié régulier de madame Sophie Pelletier au poste d'agent de bureau spécialisé dans le domaine de la comptabilité, le tout conformément aux termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés (es) de service section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

11/06/192 BRIGADIÈRE - DÉMISSION DE MADAME ANNIE MESSIER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER, rétroactivement au 27 mai 2011, la démission de madame Annie Messier en tant que brigadière avec le statut de salarié suppléant et de la remercier pour les services rendus à la municipalité dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

11/06/193 CHARGÉE DE PROJET EN REVITALISATION - EMBAUCHE DE MADAME SANDRA LABERGE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER madame Sandra Laberge en tant que chargée de projet en revitalisation;

QUE sa date d'embauche soit effective au 15 juin 2011;

QUE ses conditions de travail soient celles stipulées au contrat d'emploi à intervenir entre madame Laberge et la Ville de L'Île-Perrot;

QUE le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville le contrat d'emploi en conséquence.

ADOPTÉE

**11/06/194 DIRECTEUR DU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE - ASSISTANCE
À LA VILLE DE VAUDREUIL-DORION**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'AUTORISER monsieur Éric Parna, directeur du service de prévention incendie à assister les officiers du service de sécurité incendie de la Ville de Vaudreuil-Dorion durant la période de vacances de leur directeur prévue du 11 au 27 juin 2011;

QUE le rôle de monsieur Parna consiste uniquement à répondre en cas de sinistre majeur et à assurer une présence sporadique sur les lieux de travail, durant les heures de bureau.

ADOPTÉE

11/06/195 MONITEURS AUX TERRAINS DE JEUX - DÉMISSIONS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'ACCEPTER les démissions de mesdames Marie-Jasmine Rainville et Victoria Lalonde en tant que monitrices aux terrains de jeux, avec le statut de salarié étudiant.

ADOPTÉE

11/06/196 MONITEURS AUX TERRAINS DE JEUX - EMBAUCHE

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 18 mai 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimentement

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de moniteurs aux terrains de jeux, avec le statut de salarié étudiant :

- Jacinthe Boily, L'Île-Perrot
- Marc-André Coull, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot

QUE la période d'embauche soit de 8 semaines, à raison de 35 heures par semaine;

QUE la rémunération soit celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

11/06/197 POMPIERS À TEMPS PARTIEL – EMBAUCHE DE MESSIEURS MICHEL DESROSIERS, MIKAËL GRIMARD ET MAXIME RIEL

CONSIDÉRANT plusieurs postes vacants au sein du service de sécurité incendies.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER monsieur Michel Desrosiers de Terrasse-Vaudreuil ainsi que messieurs Mikaël Grimard et Maxime Riel de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot à titre de pompiers à temps partiel (sur appel) au sein du service de sécurité incendie. Leur probation sera d'une période minimale d'un an.

ADOPTÉE

11/06/198 PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE – EMBAUCHE DE CAROLINE SCALLION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Caroline Scallion en tant que préposée au service de l'horticulture, avec le statut de salarié étudiant;

QUE la durée d'emploi soit de 13 semaines, soit du 28 mai au 26 août 2011;

QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

11/06/199 SURVEILLANT DE PARCS – DÉMISSION DE MONSIEUR MATHIEU DUMAIS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la démission de monsieur Mathieu Dumais en tant que surveillant de parcs, avec le statut de salarié étudiant.

ADOPTÉE

11/06/200 MESURE DISCIPLINAIRE – EMPLOYÉE No. 26 – RÉDUCTION DE LA DURÉE DE SUSPENSION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE RÉDUIRE la suspension imposée par la résolution numéro 10/05/204 à l'employée No. 26, conformément aux modalités prévues à la transaction à intervenir entre le Syndicat des travailleurs et travailleuses de L'Île-Perrot (CSN) et la Ville de L'Île-Perrot relativement au grief 2010-005.

ADOPTÉE

11/06/201 ACHAT D'ORDINATEURS ET ACCESSOIRES

CONSIDÉRANT le rapport du service de la trésorerie numéro 11TR19 daté du 1^{er} juin 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat de 7 nouveaux ordinateurs, 7 logiciels Windows 7 Pro et Office ainsi qu'un point d'accès sans fil;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 9867,52\$ nette de ristourne;

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

11/06/202 APPROPRIATION DE FONDS - INTÉGRATION DES PREMIERS RÉPONDANTS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'APPROPRIER une somme de 23 850\$ à même l'excédant anticipé des revenus sur les dépenses de l'année 2011 et une somme de 4400\$ à même le fonds général au poste budgétaire 02 20 00 113 pour couvrir les coûts reliés à l'intégration des Premiers répondants.

ADOPTÉE

11/06/203 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MAI 2011

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 mai 2011, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 569 657,35\$.

ADOPTÉE

11/06/204 ÉMISSION D'OBLIGATIONS (2 505 000\$) - ADJUDICATION

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 558, 572, 603, 617 et 618, la Ville de L'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de L'Île-Perrot a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 29 juin 2011, au montant de 2 505 000\$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de L'Île-Perrot a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Desjardins Inc.	98,60700 \$	154 000 \$	1,60000 %	2012	3,24905 %
		158 000 \$	2,00000 %	2013	
		164 000 \$	2,40000 %	2014	
		169 000 \$	2,70000 %	2015	
		1 860 000 \$	3,00000 %	2016	
Financière Banque Nationale Inc.	98,51200 \$	154 000 \$	1,60000 %	2012	3,25422 %
		158 000 \$	1,90000 %	2013	
		164 000 \$	2,20000 %	2014	
		169 000 \$	2,60000 %	2015	
		1 860 000 \$	3,00000 %	2016	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne Inc.	98,53100 \$	154 000 \$	1,55000 %	2012	3,25651 %
		158 000 \$	1,90000 %	2013	
		164 000 \$	2,30000 %	2014	
		169 000 \$	2,65000 %	2015	
		1 860 000 \$	3,00000 %	2016	
Marchés mondiaux CIBC Inc.	98,69800 \$	154 000 \$	1,60000 %	2012	3,26886 %
		158 000 \$	2,00000 %	2013	
		164 000 \$	2,40000 %	2014	
		169 000 \$	2,70000 %	2015	
		1 860 000 \$	3,05000 %	2016	
RBC Dominion valeurs mobilières Inc.	98,43870 \$	154 000 \$	1,75000 %	2012	3,44190 %
		158 000 \$	2,10000 %	2013	
		164 000 \$	2,50000 %	2014	
		169 000 \$	2,90000 %	2015	
		1 860 000 \$	3,15000 %	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Valeurs mobilières Desjardins Inc. s'est avérée la plus avantageuse.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 505 000\$ de la Ville de L'Île-Perrot soit adjugée à Valeurs mobilières Desjardins Inc.

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

11/06/205 ÉMISSION D'OBLIGATIONS (2 505 000\$) - CONCORDANCE

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de L'Île-Perrot souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 505 000\$:

Règlement #	Objet du règlement	Montant \$
558	Travaux de réfection du Grand Boulevard entre le boulevard Don-Quichotte et les limites de la Ville de Pincourt.	754 925\$
572	Travaux de pavage sur une largeur de 7 mètres avec accotement de 0,5 mètre sur la rue des Ancolies Phase II.	64 329\$
603	Travaux de remplacement de conduite d'aqueduc de la 8 ^e avenue entre la 7 ^e avenue et la 4 ^e rue.	10 837\$
617	La réhabilitation des infrastructures de la 10 ^e avenue et une partie de la Montée Sagala.	1 242 279\$
618	Travaux d'eau potable, de canalisation électrique souterraine, de pavage et d'aménagement dans le parc Michel-Martin.	432 630\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 505 000\$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 29 juin 2011;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

- Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges, 100, boulevard Don-Quichotte, Bureau 1, L'Île-Perrot, Québec, J7V 6L7

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 29 juin et le 29 décembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de L'Île-Perrot, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

11/06/206 ÉMISSION D'OBLIGATIONS (2 505 000\$) – COURTE ÉCHÉANCE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 505 000\$, effectué en vertu des règlements numéros 558, 572, 603, 617 et 618, la Ville de L'Île-Perrot souhaite émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 29 juin 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 558, 572, 603, 617 et 618, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

11/06/207 ÉTATS FINANCIERS 2010 - PREMIERS RÉPONDANTS - DÉPÔT

Les états financiers de l'organisme « Les premiers répondants de L'Île-Perrot » pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2010 sont déposés au conseil.

11/06/208 ÉTATS FINANCIERS 2010 – COÛTS D'OPÉRATION ET D'IMMOBILISATIONS DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES – DÉPÔT

Les états financiers sur le relevé des coûts d'opération et d'immobilisations du service de protection contre les incendies tel que préparé par « Goudreau Poirier, société en nom collectif – comptables agréés. » pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2010, sont déposés au conseil.

11/06/209 GESTION DES SERVICES BANCAIRES – NÉGOCIATION DE L'ENTENTE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER madame Danielle Rioux, trésorière, pour négocier avec la Caisse Desjardins une entente à intervenir relativement à la gestion des services bancaires.

ADOPTÉE

11/06/210 MANDAT À LA FIRME « ABSOLUNET » - MODIFICATION DU SITE WEB**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Absolunet », sise au 4472A, rue Saint-Denis, Montréal, Québec, H2J 2L1, pour des services professionnels visant à procéder aux améliorations du site Web de la Ville prévues pour l'année 2011, au coût de 3960\$, plus les taxes applicables, conformément à leur offre de services datée du 30 août 2010;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4313,43\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-132-00-347.

ADOPTÉE**11/06/211 MANDAT À GOUDREAU POIRIER POUR LA VÉRIFICATION MUNICIPALE 2011****IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

DE MANDATER la firme « Goudreau Poirier, c.a. », sise au 476, avenue St-Charles, Bureau 102, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 2N6, pour compléter la vérification annuelle des états financiers de la Ville de L'Île-Perrot, pour l'exercice 2011, au coût de 16 780\$, taxes en sus, conformément à leur offre de service datée du 2 mai 2011;

QUE le mandat comprend :

- | | |
|--|----------|
| - Les états financiers annuels de la Ville | 14 230\$ |
| - La Caisse de Régime Complémentaire de Retraite de la Ville | 1 500\$ |
| - Le Service des incendies (VIP et NDIP) | 1 050\$ |
| - La reddition de comptes sur la base des coûts réellement engagés et payés concernant le transfert aux municipalités du Québec d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence et autres subventions selon les exigences spécifiques du programme de subvention; | |

QUE tout travail supplémentaire soit rémunéré à un tarif horaire de 50\$;

D'AUTORISER à ces fins une dépense de 18 277,62\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-130-00-413.

ADOPTÉE

**11/06/212 RÈGLEMENTS D'EMPRUNT NUMÉROS 587, 604 ET 615 –
ANNULATION DES SOLDES RÉSIDUAIRES**

ATTENDU QUE la Ville de L'Île-Perrot a entièrement réalisé l'objet des règlements suivants, selon ce qui y était prévu;

No	Titre
587	Travaux d'infrastructures de reconstruction des infrastructures de la 24 ^e avenue, du boulevard Perrot vers le nord jusqu'à la rivière des Outaouais
604	Travaux de réfection d'une partie de la 22 ^e avenue
615	Acquisition d'un camion autopompe-citerne, d'une camionnette de type F-250 ainsi que tout accessoire nécessaire à la mise en service desdits véhicules

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier lesdits règlements d'emprunt pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

QUE la Ville de L'Île-Perrot modifie les règlements numéros 587, 604 et 615 de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les lignes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » du tableau ci-dessous;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la ligne « Fonds général » du tableau ci-dessous;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la ligne « subvention » du tableau. Les protocoles d'entente sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés au tableau.

QUE la Ville de L'Île-Perrot informe le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés au tableau ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les lignes « Promoteurs » et « Paiement comptant » du tableau;

QUE la Ville de L'Île-Perrot demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduares mentionnés au tableau;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

TABLEAU

Description	Règlement 587	Règlement 604	Règlement 615
Dépense prévue au règlement	450 000\$	212 000\$	489 000\$
Emprunt prévu au règlement	450 000\$	212 000\$	489 000\$
Nouveau montant de la dépense*	406 347\$	212 000\$	457 992\$
Nouveau montant de l'emprunt*	401 605\$	152 000\$	446 000\$
Appropriation – Fonds général			16 000\$
Appropriation - Subvention		60 000\$	
Promoteurs			
Païement comptant	5 303\$		
Solde résiduaire à annuler	48 395\$	60 000\$	43 000\$

* Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la Municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.

ADOPTÉE

**11/06/213 SIGNALISATION DE DESTINATION SUR L'AUTOROUTE 40
INDIQUANT LA DIRECTION VERS L'ÎLE-PERROT - DEMANDE AU
MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ)**

CONSIDÉRANT qu'en date du 8 septembre 2009, par sa résolution numéro 09/09/352, la Ville demandait au ministère des Transports du Québec que soient réinstallés, sur l'autoroute 40, des panneaux de signalisation de destination ou des panneaux de supersignalisation visant à indiquer aux usagers de l'autoroute les directions vers les municipalités de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT les motifs invoqués, à savoir :

1. **QUE** L'Île-Perrot comporte un bassin de population de près de 35 000 habitants
2. **QUE** de nombreuses activités commerciales se tiennent sur ce territoire et que ces dernières sont supportées par le conseil municipal.

CONSIDÉRANT qu'à plusieurs reprises la Ville de L'Île-Perrot a demandé à la Direction de L'Île-de-Montréal du ministère des Transports du Québec les motifs qui ont amené l'enlèvement de l'identification de L'Île-Perrot sur l'autoroute 40;

CONSIDÉRANT que ces demandes sont toujours restées sans réponse.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la Ville de L'Île-Perrot réitère sa demande auprès du ministère des Transports du Québec à l'effet que soient réinstallés, sur l'autoroute 40, des panneaux de signalisation de destination ou des panneaux de supersignalisation visant à indiquer aux usagers de l'autoroute les directions vers les municipalités de l'île Perrot;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à monsieur Sam Hamad, ministre des Transports, ainsi qu'à la Direction Ouest-de-la-Montérégie et à la Direction de L'Île-de-Montréal de ce ministère, à monsieur Yvon Marcoux, député de Vaudreuil, à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, à l'Association des gens d'affaires de l'île Perrot et à chacune des municipalités comprises sur l'île Perrot.

ADOPTÉE

**11/06/214 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-13
INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 580 »**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-13 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin :

- de modifier le chapitre 10 : index terminologique afin d'ajouter la définition de l'expression : centre récréatif en général
- de modifier la grille des usages et normes de la zone C-18 afin d'y inclure l'usage 4.2.2.1 h) – récréation commerciale intensive ».

ADOPTÉE

**11/06/215 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 580-14
INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 580**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 580-14 intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de modifier la grille des usages et normes de la zone C-24 afin de permettre un minimum de 172 mètres carrés de superficie habitable pour le commerce de détail et service léger C-1 ».

ADOPTÉE

11/06/216 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 626 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 239 000\$ POUR DES TRAVAUX DE REMPLACEMENT ET MAILLAGE DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LA 28^E AVENUE ET PROLONGEMENT DES OUVRAGES DE VOIRIE JUSQU'À LA 27^E AVENUE »

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du présent règlement, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

CONSIDÉRANT que des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

ET RÉSOLU : Unaniment

D'ADOPTER le règlement numéro 626 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 239 000\$ pour des travaux de remplacement et maillage de la conduite d'eau potable sur la 28^e avenue et prolongement des ouvrages de voirie jusqu'à la 27^e avenue » .

ADOPTÉE

11/06/217 ENTENTE SUR LE TRAITEMENT DES APPELS INITIAUX D'INCENDIE AVEC LA VILLE DE PINCOURT ET LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville une entente à intervenir avec la Ville de Pincourt et la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil relativement à l'établissement d'un plan d'aide pour les appels initiaux en cas d'incendies ou de situations d'urgence.

ADOPTÉE

11/06/218 ENTENTE SUR LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DE PRÉVENTION INCENDIE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville une entente à intervenir avec la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil relativement à la délégation de compétence dans le domaine de prévention incendie.

ADOPTÉE

11/06/219 ENTENTE SUR LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DANS LE DOMAINE DU SERVICE DE PREMIER RÉPONDANT MÉDICAL AVEC LA MUNICIPALITÉ DE TERRASSE-VAUDREUIL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville une entente à intervenir avec la Municipalité de Terrasse-Vaudreuil relativement à la délégation de compétence dans le domaine du service de Premier répondant médical.

ADOPTÉE

11/06/220 LES VERSANTS DE LA FORÊT (PHASE IV) – CESSION DE RUE ET SERVITUDES (LOT 3 466 975, 3 466 985 ET 3 466 986)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER que la compagnie *Crossfield Development Inc.*, représentée par monsieur Michael (WaiMan) Ng, cède à la Ville pour la somme de 1\$, le lot connu et désigné comme étant le lot 3 466 986 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Vaudreuil, y compris les réseaux d'égout, d'aqueduc, de drainage, la fondation de rue, l'emprise de rue et les droits de passage ou de servitude dont, plus particulièrement les lots 3 466 975 et 3 466 985;

QUE cette cession soit totalement aux frais du cédant;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de cession en conséquence et tout document incident découlant de cette transaction.

ADOPTÉE

11/06/221 RÉCLAMATION - RÈGLEMENT POUR DOMMAGES À UN VÉHICULE - MONSIEUR MATHIEU VACHON

CONSIDÉRANT la réclamation de monsieur Mathieu Vachon, domicilié au 889, des Érables, Saint-Eustache, Québec, J7R 6L1, pour des dommages causés à son véhicule lors des travaux de déneigement effectués par la Ville;

CONSIDÉRANT le rapport de monsieur René Fortin, surintendant aux travaux publics daté du 21 mars 2011.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RÉGLER la réclamation pour un montant total et final de 682,95\$ sous réserve de la signature d'une lettre de quittance;

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque en conséquence payable à l'ordre de monsieur Mathieu Vachon;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-140-00-995.

ADOPTÉE

11/06/222 ACHAT D'UN JEU D'EAU POUR LA PATAUGEOIRE DE LA PISCINE MUNICIPALE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat d'un jeu d'eau pour la pataugeoire de la piscine municipale, chez « L.C.S. », sis au 16 811, boulevard Hymus, Kirkland, Québec, H9H 3L4, au coût de 5 250\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 18 octobre 2010;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 5 718,56\$ nette de ristourne;

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

11/06/223 ACHAT ET INSTALLATION DE LETTRAGE - BIBLIOTHÈQUE GUY GODIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat et l'installation de lettrage pour identifier la bibliothèque Guy Godin, chez Le Groupe Rogers, sis, au 1240, rue Labadie, Longueuil, Québec, J4N 1C7, au coût de 6825\$ plus les taxes applicables, incluant la main d'œuvre pour enlever et nettoyer le lettrage actuel, conformément à leur soumission datée du 30 mai 2011;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7 434,13\$ nette de ristourne;

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

11/06/224 ACHAT ET INSTALLATION D'UNE ENSEIGNE DIRECTIONNELLE LUMINEUSE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER l'achat et l'installation d'une enseigne directionnelle lumineuse, chez Le Groupe Rogers, sis, au 1240, rue Labadie, Longueuil, Québec, J4N 1C7, au coût de 1895\$ plus les taxes applicables conformément à leur soumission datée du 21 octobre 2010;

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2064,13\$ nette de ristourne;

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 601.

ADOPTÉE

11/06/225 ATTESTATION DE CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE – DÉBARCADÈRE POUR LES ÎLES (QUAI)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPUYER la demande formulée par les propriétaires des îles Charlotte, aux Chèvres et Hog auprès du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'installation d'un quai sur le lot 1 577 903.

ADOPTÉE

11/06/226 PIIA – ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) – AJOUT DU MODÈLE JOUVENCE NO. 1 AVEC LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL – (CONSTRUCTIONS MC. INC.)

CONSIDÉRANT que la zone H-94 est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'un PIIA par « Construction MC. Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT le rapport de la directrice du service de l'inspection et de l'aménagement du territoire daté du 1^{er} juin 2011 et portant le numéro 11 PE 27.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Taillefer

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le PIIA pour la zone H-94, secteur « La Perdriole », afin de permettre le modèle « Jouvence no. 1 avec logement intergénérationnel », le tout selon le plan daté du 1^{er} juin 2011 et préparé par « Constructions MC. Inc. ».

ADOPTÉE

11/06/227 TOPONYMIE – OFFICIALISATION DE L'ODONYME « BIBLIOTHÈQUE GUY GODIN »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFICIALISER l'odonyme « Bibliothèque Guy Godin » pour désigner la bibliothèque municipale de la ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

11/06/228 TOPONYMIE – OFFICIALIZATION DE L'ODONYME « PARC DE LECTURE JACQUELINE BARRETTE »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'OFFICIALIZER l'odonyme « Parc de lecture Jacqueline Barrette » pour désigner la cour extérieure de la bibliothèque municipale de la ville de L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

11/06/229 DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER à monsieur Sam Hamad, ministre des Transports du Québec, d'accorder à la Ville de L'Île-Perrot, une aide financière discrétionnaire pour la réalisation de travaux visant à améliorer son réseau routier municipal;

QUE l'aide financière soit applicable plus particulièrement pour les travaux de pavage sur les rues Boischatel, Rébec et des Ormeaux.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 25.

Dépôt d'une pétition par les résidents de la 6^e avenue : demande d'une surveillance accrue de la vitesse sur cette rue et possibilité d'installation d'une enseigne pour circulation à sens unique.

11/06/230 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 25.

ADOPTÉE

 MARC ROY
 MAIRE

 LUCIE COALLIER, OMA
 GREFFIÈRE